

Dossier de presse

Présentation du

# ***Plan Départemental de Relance Économique et Sociale***

Palais de la Source

Jeudi 30 juillet 2020

*Le Département aux côtés des Réunionnais*

# ÉDITORIAL

La crise sanitaire que nous venons de surmonter a été d'une très rare violence. A la peur légitime de la maladie, s'est ajoutée une crise économique et sociale sans précédent, du fait de la paralysie quasi-totale de notre île durant la période de confinement.

À l'heure où La Réunion panse ses plaies, le Conseil départemental veut apporter une réponse forte pour surmonter les lourdes conséquences de cette crise en fixant une impulsion nouvelle de l'action publique départementale à court et à moyen terme.

C'est tout le sens du plan départemental de relance économique et sociale qui se veut être concerté, partenarial, cohérent, et résolument tourné vers un sursaut de notre territoire.

Sur le court terme, ce plan prévoit d'engager 70 millions d'euros afin de répondre à l'urgence du contexte socio-économique et sanitaire à La Réunion.

Nous voulons d'autre part inscrire notre engagement dans la durée à travers une politique d'investissement de près de 500 millions d'euros pour la période 2021 – 2025 sur plusieurs axes (logement, prise en charge des plus vulnérables, infrastructures départementales, agriculture, transition écologique etc.).

Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental

## Contexte

La Crise COVID se caractérise, à La Réunion comme ailleurs, par trois dimensions principales de « chocs », avec des niveaux d'intensité qui peuvent varier par rapport à d'autres départements :

- ◆ **Un choc sanitaire** (de relativement faible ampleur à La Réunion, jusqu'ici, grâce aux mesures adoptées et notamment au contrôle de l'entrée du virus sur le territoire via l'aéroport), tandis que se poursuit l'épidémie de dengue, qui affecte fortement la population réunionnaise.
- ◆ **Un choc économique, qui revêt deux aspects :**
  - **Un choc « d'offre », une crise violente qui touche l'économie marchande et non marchande :** c'est le choc qui a frappé, frappe et continuera de frapper les entreprises privées, selon les secteurs économiques concernés et en fonction des différentes phases passées et à venir (pré-confinement, confinement, « déconfinement », « reconfinement »), mais aussi, **par extension, les collectivités dans leurs capacités d'investissements ou de dépenses ;**

- **Un choc social de la « demande » :** c'est le choc qui frappe les ménages et la consommation des ménages et la possible mise en route d'une « **spirale récessive** » et d'une **crise sociale qui pourrait frapper plus durablement toute la société réunionnaise.**

- ◆ **Et enfin un choc « sociétal » :** choc de la crise sanitaire, choc du confinement, nouvelles mesures et nouveaux comportements à adopter dans le cadre du déconfinement pour « vivre » avec le virus, risque de « deuxième vague », changement de mode de vie à de multiples égards (par exemple dans le domaine de la scolarisation).

**Face à cette situation inédite, le Département a préparé un plan d'intervention ambitieux. Cette intervention comprend deux volets, de court terme (relance) et de moyen terme (soutien).**

# 70 millions d'euros mobilisés à court terme au service de la relance

Le plan de court terme, vise à apporter dès cette année, des réponses à des questions cruciales pour la sortie de crise à La Réunion et à amortir le choc économique et social avéré. Le Département engage 70 millions d'euros mobilisés sur l'effort direct du Département (30 millions d'euros sur le budget de fonctionnement et 40 millions d'euros d'investissements supplémentaires vs 2019).

## *Participer à l'amélioration des conditions sanitaires 7,5 millions d'euros pour la lutte contre la Dengue*

**Participer à l'amélioration des conditions sanitaires en frappant un grand coup contre la dengue** et en nettoyant La Réunion (dépôts sauvages et carcasses de voitures), pour mettre un coup d'arrêt à la prolifération des gîtes larvaires propices à la circulation de la dengue.

### ◆ **Les EPCI et les communes**

Via un « pacte de solidarité anti-vectoriel », des actions de lutte contre la propagation de la dengue sur les espaces collectifs subventionnées par le Département, pourront être menées par les EPCI pour un coût prévu de 3 millions d'euros. Le taux maximal de subvention sera de 80 %.

### ◆ **Les associations**

Des associations, agréées dans le domaine de la lutte anti vectorielle, pourront participer à ces actions grâce à une subvention de 1,5 millions d'euros. Le taux maximal de subvention sera de 100 %.

### ◆ **La SPL EDDEN**

La SPL départementale EDDEN pourra aussi intervenir via un Contrat de prestation intégrée (CPI) dédié à la lutte contre la propagation de la dengue, pour un montant prévu de 3 millions d'euros.

## *20,5 millions d'euros pour soutenir les personnes fragiles et vulnérables*

**Combattre le décrochage scolaire** (catastrophique depuis le mois de mars) en finançant du soutien pour faciliter la reprise de l'année 2020-2021 notamment dans les collèges.

### **1,5 MILLIONS D'EUROS POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE**

#### ◆ **Les « vacances apprenantes » du 4 juillet au 17 août**

Pour rattraper les « cours perdus » lors de la période de confinement liée au COVID-19, cette mesure consiste, en matinée à faire travailler les élèves sur les apprentissages

fondamentaux et l'après-midi, à leur faire profiter d'activités tournées vers la santé, le sport, la culture, les loisirs... Le Département mettrait à disposition les bâtiments (les Collèges) et il sera possible pour les ATTEE volontaires d'avoir un cumul d'activités (et d'être rémunérés en complément par l'État). Les tablettes, prêtées aux familles pendant le confinement, seraient de nouveau mises à leur disposition.

◆ **Le soutien scolaire aux enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance**

La Collectivité est responsable de 1 **500 collégiens** environ de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> relevant de la protection sociale à l'enfance. Il est proposé que ces enfants bénéficient du régime des « **études surveillées** » à partir de la rentrée scolaire 2020-2021. Une « **indemnité de soutien scolaire** » sera créée et adossée aux autres aides apportées aux assistantes familiales. Par ailleurs les foyers de l'enfance et les établissements sociaux et médicosociaux seront bénéficiaires de cette action dans le cadre de leur financement annuel.

**1 000 euros** par enfant soit un **forfait d'environ 50 heures** utilisables jusqu'à la fin de l'année 2020.

**Soutien des ménages les plus défavorisés par un PASS Social Département (Reconstruction, Bien-être, Loisirs)**

**16 MILLIONS D'EUROS POUR LA CRÉATION D'UN PASS SOCIAL**

Afin de réduire les effets du confinement préjudiciable aux plus précaires, il est proposé de créer à compter du second semestre et sur une durée de 6 mois, un **dispositif temporaire de soutien à la remise en forme** par le sport, par des prestations de bien-être et activités de loisirs et de pleine nature. Ce dispositif

prendrait la forme d'un chéquier-services (10 chèques de 15 €) ou d'une carte de paiement, d'une valeur totale de 150 €, utilisable comme titre de paiement auprès de clubs ou associations de sports et d'activités de loisirs et de pleine nature ou auprès de prestataires de soins bien-être de tous types.

Les publics cibles : Personnes vulnérables, personnes âgées, personnes porteuses de handicap et les foyers bénéficiaires du RSA.

**Lutter contre l'isolement des personnes âgées, des familles fragiles**

**2 MILLIONS D'EUROS POUR LES PERSONNES ISOLÉES : PLATE-FORME D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

Le Département dans le cadre de l'action sociale a un rôle d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement en direction des publics les plus fragiles. La situation post covid conduit à **renforcer les actions en direction des plus vulnérables et des plus isolées en leur offrant une écoute neutre, accessible, gratuite, pour un meilleur repérage de ces situations et des problématiques.** Cette plateforme aura un rôle fondamental dans les moments où les situations de fragilité seront les plus aigües, en fin de journée (en dehors des horaires de bureau), en soirée, pendant les week-ends et les jours fériés.

Un appel à projet sera lancé sur



la base d'un cahier des charges précisant les différents types de publics visés, la composition de l'équipe de professionnels (écoutants et intervenants avec des profils d'assistants sociaux, de psychologues, de juristes), les jours et horaires de fonctionnement, les prestations attendues, les articulations avec les différents acteurs, les outils de suivis des situations, etc.

La valeur du « CAP » : Le CAP sera constitué d'un carnet de 200 € maximum comprenant 20 tickets services d'une valeur faciale de 10 euros et sera remis au public éligible, selon la composition du foyer.

### **Sécuriser l'aide alimentaire pour les familles vulnérables à travers un chèque d'accompagnement personnalisé**

#### **2 MILLIONS D'EUROS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE**

10 000 familles sont concernées jusqu'à la fin de l'année 2020 et **20 000 à 30 000 familles** en 2021. Création d'un **Chèque d'accompagnement personnalisé (CAP)**, conditionnée à une évaluation sociale obligatoire par un travailleur social de polyvalence.

### ***10,5 millions d'euros pour soutenir les filières agricoles touchées par la crise et contribuer à la sécurité alimentaire***

**Certaines filières particulièrement touchées** comme les filières horticoles, équine et agro-touristiques ont été particulièrement touchées par la crise et ont fait l'objet d'**une aide du Conseil Départemental pour un montant de 0,5 M€.**

**10 millions d'euros** seront utilisés pour les filières agricoles et la sécurité alimentaire du territoire à travers des Aides directes aux agriculteurs indépendants, la conservation et la régulation des filières végétales et animales, la commercialisation directe et le stockage notamment des semences.

### ***Soutenir les petites entreprises du BTP***

Grâce à des investissements supplémentaires, versus années précédentes, en faveur de l'amélioration de l'habitat, des modes de prise en charge des personnes vulnérables, des collégiens, de la culture, du tourisme, de nos bâtiments et des infrastructures départementales.

## *Le plan de moyen terme : 500 millions d'euros pour renforcer le plan d'investissements 2020-2025, maintenir les emplois et en créer*

Afin de renforcer le territoire face aux conséquences durables de la crise, cette étape vise à redynamiser l'activité économique sur le moyen terme avec la conduite d'actions sur les champs territorial et social du Département. **Il s'agit notamment de mobiliser des dépenses d'investissement pour soutenir des secteurs d'activités stratégiques et assurer des créations d'emploi.**

*500 millions d'euros d'investissements prévus sur 5 ans*

### **Objectifs :**

◆ maintien des emplois ; ◆ création d'emplois nouveaux.

Le Département s'engage à mobiliser ces ressources sur la période 2020-2025 pour réaliser des investissements structurants et fortement productifs en emplois dans les secteurs clés de l'économie réunionnaise.

*Plusieurs axes stratégiques sont portés dans le cadre de ce plan*

### **100 MILLIONS D'EUROS POUR LE LOGEMENT**

**Améliorer les conditions du logement des Réunionnais, pour un effort avoisinant les 100 millions d'euros.**

La poursuite et l'intensification des travaux d'amélioration, de réhabilitation comme alternative complémentaire à l'offre

de logements décents et la construction auraient pour effet d'adresser cette problématique tout en assurant la relance d'emploi dans le secteur du BTP.

### **FOCUS SUR...**

#### **L'amélioration de l'habitat privé avec amplification du dispositif actuel : 100 M€ entre 2020 et 2025**

Ce dispositif s'adresse aux ménages défavorisés répondant à des conditions d'éligibilité, et occupant à titre de résidence principale un logement nécessitant des améliorations. 15 600 habitats indignes à La Réunion. Le dispositif sera ouvert à tous les publics, sous conditions de ressources conformément au règlement départemental actuel. L'objectif serait de toucher plus de 20 000 ménages sur 5 ans.

#### **189 MILLIONS D'EUROS POUR RÉHABILITER, CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS NOTAMMENT AU SERVICE DU SOCIAL, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION**

**Améliorer les modes de prise en charge** pour les plus vulnérables (MAF, Foyers, Centres parents, Répit-repos, EPHAD, FAO...) et faciliter l'accès du plus grand nombre à nos sites, maintenir nos bâtiments pour les collégiens, la culture, le tourisme et nos propres services pour un investissement global de près de **189 millions d'euros.**

**FOCUS SUR...**

**1 Maison d'Assistants Familiaux (MAF) par commune.**

La crise a confirmé l'extrême fragilité de certains publics, notamment les personnes âgées. La tendance générale du vieillissement de la population accentuera les besoins en structures malgré les efforts constants en matière de maintien à domicile et d'amélioration de l'habitat. Dans le cadre de ses compétences, le Département pourrait accroître son effort en construisant ou en faisant construire avec d'autres partenaires.

**4 Foyers d'Accueil Occupationnel (FAO), 1 par micro région.**

La dynamique démographique réunionnaise reste soutenue. Les besoins en matière d'accompagnement des familles et de la petite enfance restent donc importants dans un contexte où l'accès des parents à l'emploi, peut être favorisé par des structures d'accueil des enfants qui y trouvent également les conditions d'un meilleur épanouissement. Ces projets pourront aussi être portés par le secteur associatif et pourront faire l'objet d'appel à projets.

**La construction des gîtes de montagne**, un volet important de la mise en valeur du patrimoine départemental au service du développement local avec la mise aux normes de 9 gîtes départementaux environ 15 millions d'euros en complément de la construction de gîtes emblématiques au Volcan et au Piton des Neiges.

**La structuration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** en construisant les casernements, La mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle d'investissement sera accélérée et 1,12 M€ de travaux supplémentaires seront engagés en vue d'améliorer les conditions de travail des groupements d'intervention.

**AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES**

**FOCUS SUR...**

**Poursuivre l'amélioration des infrastructures départementales, des routes, des périmètres irrigués,** pour un montant de **170 millions d'euros.**

**La suppression des 156 radiers submersibles** mobilisant le Fonds Exceptionnel d'Investissement du Ministère des Outre-mer, le traitement préventif des falaises surplombant les routes départementales les plus exposées aux risques d'éboulis ou encore la sécurisation de la desserte du cirque de Salazie. Les opérations de développement du réseau routier avec la réalisation des travaux de prolongation de la RD 400 au Tampon, le réaménagement de l'accès au centre-ville de Saint-Louis **40 millions d'euros.**

La poursuite de **l'opération emblématique de Route des Hauts de l'Est : 50 millions d'euros complémentaires**

**La réalisation des travaux d'extension des périmètres irrigués du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos.** De même, les grands projets d'alimentation en eau des Hauts (refoulement des eaux du Bras de la Plaine vers les grandes retenues d'irrigation des Herbes Blanches et de Piton Marcelin, et de **Mise en Eau des Régions Est et Nord (MEREN)** verront leur calendrier de mise en œuvre réduit (80 millions d'euros).

**Ce ne seront pas moins de 459 M€ supplémentaires qui seraient investis dans le BTP entre 2020 et 2025 par le Conseil départemental.**

### **32,5 MILLIONS D'EUROS POUR L'AGRICULTURE, LA RURALITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

**Renforcer la sécurité alimentaire du territoire** et valoriser la qualité de la production locale, en y injectant **32,5 millions d'euros**.

À raison de 15 000 emplois directs pour un chiffre d'affaire de 400 M€, l'agriculture est un secteur d'activité clé pour La Réunion, tant sur le plan stratégique qu'économique. Le plan AGRIFEI 2030, construit dans le cadre d'une large concertation avec la profession agricole a permis d'arrêter une trajectoire à l'horizon 2030 pour l'agriculture réunionnaise. Il s'agit désormais de mettre en œuvre les actions nouvelles et de renforcer les actions déjà opérationnelles du plan AGRIFEI 2030.

#### **FOCUS SUR...**

**L'aménagement des 50 000 ha de terres agricoles productives** avec l'accès aux parcelles est un axe prioritaire du plan AGRIFEI, car il constitue un préalable à tout développement de nouvelles productions agricoles. Il est proposé de créer 2 nouveaux régimes d'aides départementales pour la rénovation des chemins agricoles à destination des associations d'agriculteurs (2 millions d'euros) et la réalisation de travaux légers d'aménagement foncier par les agriculteurs (3 millions d'euros).

**Le développement des actions et des investissements aval (logistique, transformation, valorisation, nouveaux marchés) pour sécuriser et renforcer la consommation en produits locaux.** L'amélioration de la couverture de

consommation des produits agricoles locaux suppose une amélioration des moyens et circuits de stockage, de transformation et de distribution et une meilleure différenciation des produits issus de la production locale. Il s'agit ici de mettre en place :

- ◆ un plan pour améliorer le taux de couverture des produits locaux dans la restauration collective (6 millions d'euros) ;
- ◆ d'aider la création par les agriculteurs d'unités de transformation et de stockage (6 millions d'euros) ;
- ◆ de créer une marque agricole territoriale et d'aider les agriculteurs à valoriser les produits « péi » (label 100 % produits Réunion).

#### **La transition agro-écologique – Un plan bio ambitieux pour le territoire**

Afin de répondre aux attentes des consommateurs pour des produits sains plus respectueux de l'environnement et d'accélérer la transition agro-écologique, le plan de relance consacrera 10 millions d'euros décomposés comme suit :

- ◆ mise en place d'un plan bio ambitieux pour le territoire (5 millions d'euros) ;
- ◆ nouvelle aide pour la création de fermes semencières (oignon, ail, pomme de terre, fourrage) locales adaptées à La Réunion (5 millions d'euros).



## 8,5 MILLIONS D'EUROS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Accélérer la transition écologique** et atteindre l'objectif 0 carbone, en consacrant **8,5 millions d'euros**.

### FOCUS SUR...

#### **La plantation d'un million d'arbres, un plan de reboisement de 4 ans**

L'opération « Bwa de Kartié » permettra de ramener au cœur des espaces urbains des espèces patrimoniales remarquables, dont certaines ont donné leur nom à des quartiers de La Réunion : bois de nèfles, bois d'olive, tan rouge... Dans le cadre du Plan de Relance, deux objectifs :

- ◆ création d'un réseau de pépinières départementales pour la production à grande échelle de plantes indigènes et endémiques: 0,5 millions d'euros (construction de 2 unités de production sur les sites de Piton Défaud et de l'ex-Redetar) ;
- ◆ contrats d'achat et de culture de 450 000 plants à passer avec les pépiniéristes privés de l'île (4 millions d'euros).

#### **Le Plan « Négawatt »**

Le Département a l'ambition de devenir une collectivité à énergie positive d'ici 5 ans en matière d'électricité. Pour y parvenir, un plan global de maîtrise des consommations électriques et de production d'électricité renouvelable est mis en œuvre : le plan Négawatt.

- ◆ Installation de centrales photovoltaïques sur les sites départementaux (61) ;
- ◆ 2 millions d'euros seront consacrés à l'installation de quatre microcentrales hydroélectriques sur les périmètres irrigués du Sud (Bras de la Plaine et Bras de Cilaos) ;
- ◆ 2 millions d'euros seront consacrés au verdissement du parc automobile avec le remplacement progressif des véhicules diesel par des véhicules électriques qui seront rechargés par des bornes autonomes solaires.



## *L'expérimentation R+ pour 5 000 bénéficiaires : Plus de 15 millions d'euros mobilisés*

En accompagnement, le Département lancera **l'expérimentation R+ dès le 1<sup>er</sup> septembre**, avec l'objectif de **favoriser le retour à l'activité de plus de 5 000 bénéficiaires du RSA avant le 30 avril 2021**, par la formation, la mobilité emploi, le salariat dans le secteur marchand ou la création d'activité.

**Ce plan mobilisera plus de 15 millions d'euros sur la période 2020-2021** pour compenser la perte d'allocations pouvant survenir au moment d'une reprise d'activité.

R+ accompagnera les projets d'insertion s'inscrivant dans des parcours de retour à l'emploi durable et prendra la forme d'une aide mensuelle versée tout au long du parcours.

La mise en œuvre de cette expérimentation fait l'objet d'un large partenariat, notamment avec Pôle Emploi, la CAF, le CNARM, le réseau Points Chances et les chambres consulaires.

Ce dispositif sera également accompagné par le CFA des services à la personne qui déploiera ses premières formations au cours du second semestre.

Un accent particulier sera mis sur le développement des emplois dans le secteur agricole, avec un dispositif spécifique d'appui financier aux employeurs de ce secteur qui accompagneront l'effort d'insertion et d'intégration dans l'emploi des bénéficiaires du RSA.





DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

## **i**NFORMATION*S*

Direction de la Communication

Michèle Bénard • 0692 974 772

[michele.benard@cg974.fr](mailto:michele.benard@cg974.fr)

Nadine Gardon • 0692 974 369

[nadine.gardon@cg974.fr](mailto:nadine.gardon@cg974.fr)